

**DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL
DU 19 DECEMBRE 2020**

**en Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect des articles
25 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile**

Election des membres du BE

<p align="center">Décision CA-201219-01</p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que suite à la démission récente de Sylvie Harlé en tant que Secrétaire Générale et membre du BE, il convient en application de l'art 28 des statuts (vacance des membres du BE) de pouvoir à son remplacement sans délai avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ajout d'un membre féminin (a minima) - la désignation d'un ou d'une Secrétaire Général (membre élu du BE) <p>Le président décide de proposer 2 membres : Valérie DARROU et Jean-Claude MERIC. Il s'agit d'un « scrutin de liste » avec vote sur les deux personnes proposées ensemble</p> <p>Résultat du vote : 22 voix POUR, 1 CONTRE et 8 ABSENTIONS</p> <p>le CA désigne par vote secret (Quizzbox), Mme DARROU Valérie et Mr MERIC Jean-Claude comme membre du BE pour la durée du mandat restant à courir.</p>
--	---

Organisation de l'AG électorale dématérialisée

<p align="center">Décision CA-201219-02</p>	<p>Devant la situation sanitaire incertaine pour les prochains mois en raison de l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'Administration de la FFVoile constate souverainement en application de l'article 88 du RI et des textes gouvernementaux en vigueur et après une analyse in concreto de la situation que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la situation sanitaire actuelle fait obstacle au rassemblement en un même lieu de près de 200 représentants venant de toute la France <p>Il n'apparaît pas déraisonnable de considérer que l'AG du 27 mars 2021 ne pourra pas s'effectuer en présentiel de manière satisfaisante y compris dans le respect (incertain) des gestes barrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • les lieux habituels d'organisation physique de l'AG ne sont pas ouverts aux extérieurs, ou pas disponible
--	---

- le ministère des sports lui-même indique la voie dématérialisée recommandée-possible jusqu'au 01/04/2021 pour les AG (FAQ « AG1 » et tableau de déclinaison des mesures sanitaires pour le sport) notamment à vocation nationale et ce afin d'éviter un brassage des populations.

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

Dès lors, le CA décide souverainement et à l'unanimité que les circonstances exceptionnelles sont réunies pour organiser l'AG électorale du 27/03/2021 de manière dématérialisée (Huis clos) et valide à l'unanimité l'envoi de la convocation aux futurs représentants sous couvert des ligues et structures concernées, étant entendu que la confirmation de cette convocation leur sera adressée par la FFVoile dès qu'elle aura connaissance de leur désignation.